



Examen ciblé n° 2 portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries finalisé le 16 avril 2021

| Examen ciblé portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries | | | |
|--|---|--------|---|
| Recommandations proposées | 2 | Ouvert | 1 |
| | | Fermé | 1 |
| | | Refusé | - |

Les deux recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue.

Les mesures prises sont les suivantes (recommandation 1) :

- Réalisation d'une nouvelle estimation de la valeur des parcelles par des membres de la Chambre suisse d'experts en estimations immobilières ;
- Réévaluation (correction de valeur) à la hausse de la valeur comptable des parcelles au 31 décembre 2022, dans le cadre de l'évaluation périodique de l'ensemble du patrimoine financier.

La recommandation en statut « Ouvert », dont un report de délai a été demandé, n'a pas fait l'objet d'un suivi.

| Examen ciblé portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries, finalisé le 16 avril 2021 | | | | |
|---|---|-------------|---|--------|
| Numéro | Libellé | Responsable | Date échéance | Statut |
| R1 | Faire estimer la valeur des "parcelles" en vue d'une éventuelle correction de leur valeur dans les comptes. | CA | 31.12.2021 | Fermé |
| R2 | Proposer au Conseil municipal un projet de développement ou de réserve foncière. | CA | 31.12.2021 report 31.12.2024 | Ouvert |